

**Arrêté N° 2025-477  
portant nomination de M. Raphaël MINJARD  
Vice-président « formation tout au long de la vie et alternance »**

**La Présidente de l'Université Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération 2025-09 du Conseil d'administration du 6 février 2025 portant élection de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;
- Vu** l'arrêté 2025-190 du 17 février 2025 portant nomination de M. Raphaël MINJARD en qualité de Vice-président « accréditation » ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 11 juillet 2025 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération 2025-68 du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2025 portant avis favorable sur l'évolution du périmètre de la Vice-présidence de M. Raphaël MINJARD,

**Arrête :**

**Article 1 :** Monsieur Raphaël MINJARD est nommé Vice-président « formation tout au long de la vie et alternance », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Article 2 :** Cette fonction donne lieu à une équivalence horaire de 96 HETD/an, conformément à la lettre de mission jointe en annexe.

Fait à Lyon, le 28 novembre 2025